Trente-huitième Année — N° 163 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | LUNDI 12 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1893.

LE VOTE OBLIGATOIRE

Le jour même où nous revenions sur le vote obligatoire, à propos de son acceptation en Belgique, un député français, appartenant à l'extrême-gauche, M. Le Tellier, déposait à la Chambre une proposition tendant à obliger tout citoyen actif, c'est-à-dire régulièrement inscrit sur les listes électorales à prendre part aux scrutinsqui peuvent s'ouvrir dans sa circonscription.

Il y a trop longtemps que nous soutenons le principe, pour ne pas souhaiter — sans l'espérer beaucoup — qu'il soit adopté par le Parlement.

Il est absolument juste.

Le vote électoral n'est pas seulement un droit pour le citoyen; c'est aussi un devoir, puisque, dans une république de suffrage universel, l'abstention d'un certain nombre peut donner aux élus une majorité qui n'est qu'apparente, et contribuer ainsi à modifier, dans un sens contraire aux intérêts et à la volonté même de cette majorité, l'état politique, social, économique du pays.

Sans le vote obligatoire, le principe du suffrage universel est faussé, et d'autant plus dangereusement que ce sont le plus souvent les éléments modérés qui s'abstiennent et s'effacent devant les extrêmes.

On l'a compris en Belgique, comme on l'avait déjà compris dans plusieurs cantons de la Suisse.

Un grand penseur écrivait sous la monarchie absolue : « De la manière de régler le suffrage dépend la ruine ou le salut des Etats ». Combien ceci est plus vrai encore dans une république démocratique !

La seule objection sérieuse que nous connaissions à l'adoption du vote obligatoire est celle-ci : Que ferez-vous de la liberté des électeurs qui ne voudront d'aucun des candidats en présence ? La réponse est aisée. Ceux-là ont toujours le choix entre deux moyens d'exprimer leur éloignement pour ces candidats. Ils peuvent d'abord inscrire sur leur bulletin le nom d'un citoyen quelconque ayant leur confiance.

Et qui sait si ces désignations inattendues, auxquelles personne ne pensait, ne guideraient pas la majorité, au second tour ou aux élections suivantes, et ne corrigeraient pas l'œuvre, souvent imparfaite et trop étroite, des comités électoraux?

Les bulletins blancs constituent le second moyen; et il est de toute évidence qu'avec le vote obligatoire ces bulletins devraient entrer en ligne de compte dans le calcul de la majorité. Ce serait d'ailleurs équitable.

Quant aux pénalités proposées par M. Le Tellier, elles nous paraissent insuffisantes. L'amende trop légère qu'il voudrait imposer aux électeurs s'abstenant sans motif impérieux et justifié n'aurait pas d'effet. Pour beaucoup elle serait dérisoire. Quant à la privation des droits électoraux, elle comblerait les vœux des partisans de la politique du « Ça m'est égal! »

C'est seulement par des amendes considérables infligées à ceux qui auront désobéi à la loi, et triplées en cas de récidive, qu'on vaincra l'apathie des citoyens insouciants ou trop égoïstes.

Et quand, au vote obligatoire, on aura joint le double vote pour les pères de famille et le Referendum, vous verrez quels changements se produiront dans ce pays de France!

Malheureusement nous ne croyons pas à l'adoption du vote obligatoire par cette législature. Les opportunistes et les radicaux-socialistes de la Chambre et du Sénat ne feront jamais rien pour assurer la sincérité des manifestations de la volonté nationale.

ALFRED REBOUX.

LE NOUVEAU DISCOURS DE M. DE KALNOKY

Les premières déclarations du comte Kalnoky ont fait, comme on a pu le voir, un certain bruit en Europe : la presse s'en est emparée, les a commentées, amplifiées, en un sens, on peut dire aussi, défigurées. M. de Kalnoky ayant dit en substance que la situation générale de l'Europe est excellente et que les relations de l'Autriche-Hongrie avec l'empire russe sont des plus cordiales, un certain nombre de journaux allemands sont immédiatement partis en guerre : avec une énergie non exempte d'aigreur ils ont reproché au chancelier austro-hongrois, de n'avoir pas suffisamment célébré et sur un mode assez haut les bienfaits de la Triple-Alliance; ils lui en ont voulu d'avoir parlé de la Russie en termes amicaux, et la *Gazette nationale* a trouvé là une merveilleuse occasion de déclarer que l'Allemagne, enfin éclairée sur les secrets sentiments du cabinet de Vienne, se garderait bien désormais de soutenir son programme politique en Orient.

Comme il était naturel, ces menaces ont eu pour effet immédiat de soulever la colère de la presse autrichienne et hongroise. Tandis que le *Pester Lloyd*, dans un article de forme violente, accuse son confrère berlinois d'avoir remplacé les arguments par des « mensonges », la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, lui fait assez justement observer qu'en s'alliant à l'Autriche, l'Allemagne n'a pas eu pour objet de protéger seulement les Dardanelles, mais encore «Strasbourg et son unité, acquise au prix de son sang.»

Sur ce terrain, la polémique pouvait prendre une tournure singulièrement fâcheuse pour les deux puissances alliées. On l'a si bien senti à Vienne et à Berlin, que l'on a jugé nécessaires de nouvelles explications officielles. Ces explications ont été données vendredi par le comte Kalnoky lui-même, dans le discours qu'il a prononcé devant la commission du budget de la Délégation autrichienne.

Après avoir exprimé son regret que certains journaux allemands se soient mépris sur la portée de ses précédentes déclarations, et qu'ils aient donné à leurs commentaires une forme blessante, il a essayé de dissiper toute équivoque en ce qui concerne la Triple-Alliance : « Les alliances, a-t-il dit, subsistent fermement, sans changement, et aucune modification n'est intervenue dans nos rapports intimes ».

Quant aux relations de l'Autriche-Hongrie avec la Russie, il n'a pu que répéter, en le confirmant, ce qu'il avait dit il y a quelques jours : « Le prince de Bismarck lui-même, qui a jeté les bases de la politique d'alliance, n'a cessé de déclarer que des relations aussi amicales que possibles avec la Russie étaient la meilleure garantie du maintien de la paix »; or, ces relations « ne sont incompatibles ni avec les alliances ni avec la claire et logique politique suivie jusqu'ici par l'Autriche-Hongrie; elles ne peuvent non plus signifier aucune indécision. »

De ces paroles il résulte donc clairement : d'abord que l'Autriche-Hongrie n'a nulle envie de rompre avec l'Allemagne; ensuite, qu'elle désire, avec non moins d'énergie, vivre d'accord avec la Russie.

Nous n'osons affirmer que ces deux principes soient absolument conciliables, ni que ce nouvel exposé satisfasse complètement la presse berlinoise : car enfin, M. de Kalnoky n'a fait que se répéter, et sans doute les journaux comme la *Gazette nationale*, qui ont vu dans les premières déclarations relatives à la Russie un danger et une menace, ne sentiront pas, en lisant le discours d'hier, disparaître leurs scrupules ou se dissiper leurs craintes.

Mais ces craintes et ces scrupules sont-ils bien sincères ? Il est permis d'en douter. La *Nouvelle Presse libre* et la *Gazette Allemande*, de Vienne, prétendent, non sans vraisemblance, que les attaques auxquelles s'est livré l'organe national-libéral allemand s'expliquent par le dépit qu'avait éprouvé ce journal « de ce que M. de Kalnoky n'ait pas dans ses premières déclarations plaidé la cause du projet de loi militaire allemand, en dépeignant la situation politique de l'Europe sous les couleurs les plus pessimistes. »

M. de Kalnoky a parlé du puissant mouvement qui se dessinait en Europe en faveur de la paix, au moment même où M. de Caprivi dénonce les dangers qui la menacent et essaie de justifier par les nécessités de la défense nationale l'augmentation des effectifs qu'il sollicite. M. de Kalnoky n'a pas fait le jeu du militarisme allemand : *inde iræ*.

L'explication est ingénieuse : elle est vraisemblable, et ce qui la rend à peu près certaine, c'est le passage suivant du discours de vendredi, passage qu'il faut citer textuellement, car il est singulièrement démonstratif :

« Il va de soi que la paix de l'Europe ne saurait être assurée que si le sentiment de leur propre sécurité règne dans les Etats alliés eux-mêmes. Les plus hautes autorités militaires et le gouvernement allemand ayant constaté la nécessité de certaines mesures en ce qui concerne l'armée allemande, afin de maintenir le sentiment de la sécurité, j'estime et je crois pouvoir déclarer que je considère l'application des mesures en question comme une garantie de la paix. Le sentiment général de confiance dans la paix ne pourra se consolider que si la conviction qu'on est soi-même à l'abri des dangers encore existants n'est plus l'objet d'aucun doute ».

Dans ses précédentes déclarations, M. de Kalnoky n'avait pas fait la moindre allusion au projet de loi militaire allemand ; cette fois, l'allusion est claire.

Nous ne voulons pas rechercher par quel motif le chef de la politique étrangère austro-hongroise, qui avait cru sage de réserver son avis sur cette délicate question, sort aujourd'hui de son silence : nous nous contentons d'enregistrer le fait : M. de Kalnoky croit que l'augmentation des effectifs allemands est nécessaire pour garantir cette paix européenne que, l'autre jour, il déclarait presque inébranlable ; ce raisonnement singulier : « La paix est assurée : donc il faut augmenter les charges militaires » n'est pas fait pour déplaire à Berlin.

LA CAMPAGNE RADICALE

Paris, 10 juin. — Nous ne dirons pas que nous ayons reçu confirmation de ce que nous racontions hier des menées radicales; il nous arrive mieux. Un personnage politique, *qui fut à son heure un parlementaire connu*, après avoir lu le filet, n'a pu s'empêcher de nous dire :

« — En vérité, vous êtes bien renseigné, mais il y a mieux. »

C'était provoquer nos questions et nous n'y avons pas manqué.

» — Vous avez glissé sur M. Develle. Croyez bien cependant que ce n'est pas le ministre le moins menacé. Ne vous imaginez pas que c'est parce que M. Develle est plus ou moins inféodé à M. Constans que l'on songe à le débarquer; c'est surtout à cause de ses gaffes. Vous avez encore présente à votre souvenir la lourdeur maladroite avec laquelle il entama la campagne de dissolution dont MM. Dupuy et Carnot attendaient les meilleurs résultats. On ne lui a pas pardonné dans ce milieu et M. Develle vient de mettre le comble à la méfiance qu'il inspire par deux nouvelles histoires qui touchent, celles-ci, à notre situation extérieure.

»Tout d'abord, et malgré les démentis, il est parfaitement exact que M. Develle avait obtenu du conseil des ministres de commettre le docteur Bouchard à l'examen de la santé de Cornélius Herz. Le docteur a refusé, et l'Angleterre, prévenue, a manifestement indiqué qu'elle se réservait le droit exclusif de cette visite médicale.

»A ce premier échec pour le Cabinet est venu s'en ajouter un autre dont on rend M. Develle responsable. Il s'agit de la désignation du général de Galliffet, comme envoyé extraordinaire auprès la cour d'Angleterre à propos du mariage du fils du prince de Galles. M. Develle a fait faire cette désignation par le Conseil avant même que l'Angleterre ait été consultée et le Cabinet anglais a refusé très net de recevoir cet envoyé extraordinaire.

»Dans de telles conditions, il n'est rien d'étonnant que M. Develle soit condamné. »

Aux réflexions fort justes de notre interlocuteur, nous ajouterons que son remplacement serait plus facile que celui de l'amiral Rieunier et du général Loizillon auquel songent les radicaux. Le personnel de ce parti ne fournit pas beaucoup de ministrables pour la guerre ou la marine, mais il peut à la rigueur fournir un ministre des affaires étrangères. Nous croyons savoir que M. Dupuy, peut-être sous l'inspiration de ses collègues, ne serait pas éloigné de donner suite aux ouvertures discrètes faites par des officieux auprès du parti radical-socialiste qui souhaiterait assez de voir M. Goblet revenir aux affaires.

Ce serait évidemment un succès pour les radicaux; ceux-ci du reste ne négligent rien pour reconstituer leurs troupes éparses depuis l'affaire du Panama. L'ex-leader Clémenceau étant devenu impossible, ils ont peine à le remplacer, et c'est le sénateur Ranc qui leur a paru tout indiqué pour les mener au combat. Ils comptent beaucoup sur un tel chef et sur le prestige dont il jouit dans le monde de gauche. L'ancien communard leur paraît de taille à écraser dans l'œuf le mouvement constansiste et à consolider la fameuse concentration républicaine. Aussi n'est-il sortes de cajoleries qu'ils ne lui prodiguent.

M. DUPUY A ALBI

Paris, 10 juin. — Les amis du président du Conseil répandent le bruit dans les couloirs de la Chambre que son discours de demain, dûment élaboré et arrêté de concert avec M. Carnot, sera plus encore que celui de M. Constans modéré et clément aux ralliés.

On connaît les appréhensions au sujet des manifestations possibles à Albi. Jusqu'à ce matin on est resté hésitant sur le point de savoir si le voyage ne serait pas contremandé. M. Dietze avait été envoyé lundi, là-bas, pour étudier la situation. D'ordinaire, lorsque le terrain ne lui paraît pas sûr, il n'en informe pas ses chefs par écrit : il prend le train et retourne à Paris mettre le ministre au courant des difficultés qu'il rencontre. M. Dietze n'est pas revenu, c'est signe que tout marche à peu près bien.

On a fait des pieds et des mains, en effet, auprès des cinq à six municipalités socialistes qui peuplent le bassin minier de Carmaux, pour obtenir d'elles une sorte de trêve. Cela n'a pas été facile, malgré les conseils de MM. Jaurès et Baudin. On est allé jusqu'à leur dire qu'une manifestation hostile à M. Dupuy passerait, après le discours de M. Constans, pour être un acquiescement à la politique de l'ancien ministre.

Le résultat auquel on est arrivé a été de mettre les anarchistes dans la nécessité de se séparer des socialistes et de créer des groupes séparés.

Il n'en reste pas moins que demain, outre les ouvriers de Carmaux, ceux de Graubhet et de Grand-Camp se rendront à Albi et que des manifestations isolées pourraient bien se produire. On les redoute dans le milieu ministériel.

LA SITUATION DU CABINET

Paris, 10 juin. — Pendant que M. Dupuy cherche à renforcer sa situation bien périlleuse par un remaniement du ministère dans un sens radical, ses adversaires s'apprêtent à l'attaquer violemment.

Quel que soit le discours de M. Dupuy à Albi, il aura à faire face à une interpellation sur la politique générale comme nous l'avons dit plusieurs fois. Nous ne croyons pas cependant que cet engagement détermine la chute de M. Dupuy qui en sortirait seulement très meurtri.

Il se confirme que M. Carnot aurait manifesté une fois de plus sa ferme volonté, après le discours de Toulouse, de ne pas accepter, sous quelque prétexte que ce soit, M. Constans au ministère. Il paraîtrait même que le président de la République aurait laissé percer la résolution, en cas de crise, de faire un cabinet quelconque et de prononcer la clôture de la session.

Pour éviter cette extrémité, les adversaires de M. Dupuy entendent ne culbuter le ministère que lorsque la discussion du budget sera entamée, convaincus qu'ils sont que M. Carnot n'osera jamais interrompre cette discussion. Aussi les constanstistes précipitent-ils l'examen du budget à la commission spéciale.

Le ministre de l'Agriculture à Arras

Arras, 10 juin. — Le ministre de l'agriculture, parti de Paris avec MM. Jonnart, Grau, Boudenoot, députés du Pas-de-Calais, Cabaut, chef de division au ministère de l'agriculture; Hangulihart, secrétaire du ministre; Poubelle, préfet de la Seine, dont le département expose au concours régional d'Arras, est arrivé à Arras à 4 heures et demie.

Il a été reçu à la gare par MM. Ribot et Camescasse, sénateurs, et M. Alapetite, préfet; le général de France, commandant le premier corps d'armée.

La ville est pavoisée. De nombreux arcs de triomphe étaient dressés sur le parcours du cortège. Les troupes faisaient la haie.

Arras, 10 juin. — M. Viger se rend à la préfecture et reçoit aussitôt les corps constitués.

L'évêque d'Arras, Mgr Williez, empêché est remplacé par le vicaire-général Liénard, dit au ministre, en l'absence de l'évêque, retenu dans un pays voisin par une cérémonie où sa présence est de tradition: «Je salue en vous le gouvernement de la République et son représentant.

» Nous lui offrons les respectueux hommages du clergé d'Arras et applaudissons à tout ce que font les pouvoirs publics pour le bien des cultivateurs.

»Comme prêtres nous n'oublions pas que nous sommes Français et citoyens dans le sens indiqué par le souverain pontife. »

Ce discours produit un grand effet.

Le ministre répond : « Je vous remercie des sentiments si catégoriques et si élevés que vous venez d'exprimer. Vous n'avez pas craint de prononcer le mot de république et je vous en félicite; vous venez d'assurer au gouvernement votre dévouement à la République, vous avez suivi en cela l'impulsion de votre cœur et l'exemple est parti d'en haut. »

Ce soir, a lieu le dîner à la préfecture.

Demain, à 9 heures, visite au concours régional.

A midi, banquet et discours.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Lenglet, adjoint au maire, et Demiautte, agriculteur, fabricant de sucre.

Officiers de l'instruction publique, M. Varembourg, directeur du cours complémentaire à Hénin Liétard.

Officiers d'académie, MM. Crespel, instituteur à Havrincourt; Deconinck, conseiller municipal d'Arras; Vaillant, rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arras*.

Officiers du mérite agricole : MM. Bachelet, agriculteur à Vaulx, Vraucourt, conseiller-général du Pas-de-Calais.

Chevaliers du mérite agricole : MM. Rubin, agriculteur, maire de Bellecourt; Mahieu Pierre, agriculteur à Enquin; Carton, agriculteur, maire de Rebrenseiette; Clipot, cultivateur, maire de Coulogne; David, inspecteur primaire à Arras; Debuire, cultivateur à Radinghem; Lebel, agriculteur à Saint-Pol; Louviez, juge de paix à Arras; Courtois, agriculteur à Audreselles; Carron, agriculteur à Ardinghem; Gellez, vétérinaire à Carvin.

Le ministre de l'intérieur a envoyé deux médailles d'honneur et trois mentions honorables pour le concours de demain.

Arras, 10 juin.— Au cours des réceptions, M. Viger, répondant au général Zurlinden qui lui a présenté les officiers de la garnison, a affirmé la confiance du gouvernement dans le corps des officiers si vaillants et si studieux.

LES SCANDALES DU PANAMA

LES POURVOIS EN CASSATION

Audience du 10 juin

Le Réquisitoire

Au début de l'audience, M. l'avocat général Baudoin prononce son réquisitoire.

« Le premier moyen de la prescription entraînerait-il, en admettant qu'on l'accueille, la prescription sans renvoi? Je ne le pense pas. J'estime que la cour doit absolument rejeter le recours ».

L'organe du ministère public discute alors les arrêts présentés par la défense; mais, malgré tous ses efforts, il ne parvient pas à établir que la jurisprudence n'ait depuis longtemps décidé que l'art. 479 exige la poursuite directe sans instruction.

M. l'avocat général Baudoin estime que la cour n'est pas liée par la jurisprudence, et que par conséquent elle peut se prononcer, comme il le lui conseille.

De la thèse générale, l'avocat du gouvernement passe au cas particulier, et, pour établir les dates possibles de prescription, il refait l'historique de la chute du Panama et des poursuites qui ont abouti à la condamnation correctionnelle devant la première chambre de la cour; il soutient encore que l'art. 479 n'exclut pas l'information; elle a en elle-même trop d'avantages pour qu'on la condamne.

Jusqu'ici, en réalité, le représentant du gouvernement s'est tenu à côté de la question ou l'a envisagée avec une inexactitude flagrante.

Il est un autre point de pourvoi contre lequel s'élève aussi l'avocat du gouvernement, c'est celui de l'instruction faite par le premier président. Très mal à l'aise, cependant, M. Baudoin se résout aux aveux et reconnaît lui-même les défectuosités de la procédure :

«Veut-on que je reconnaisse que l'avocat général s'est trompé en désignant le premier président qui a désigné M. le conseiller Prinet comme instructeur? Qu'est-ce que cela fait ; je n'ai pas à savoir si l'information a été interruptive de prescription, mais à rechercher si le procureur-général a bien agi, le 11 juin 1891, en mettant en mouvement l'action publique.»

M. Baudoin conclut donc à la validité de l'information, et sur ce point si grave sollicite le rejet des pourvois.

A 3 h. 05, l'avocat général, fatigué, demande une suspension.

A la reprise d'audience, l'avocat général envisage le pourvoi de M. Marius Fontane sur ce point que l'arrêt rendu contre lui serait insuffisamment motivé. M. Baudoin le trouve surabondamment explicite et demande le rejet du moyen.

De M. Fontane, l'avocat du gouvernement en arrive à M. Eiffel. Il rappelle que s'il a été acquitté pour complicité d'escroquerie, il a été condamné pour abus de confiance, *vu la connexité*.

« La condamnation ainsi rendue, dit l'avocat général, est trop absolument justifiée en fait et en droit, pour que la cour de cassation réforme la sentence. »

L'avocat général passe ainsi en revue les six moyens de cassation de M. Eiffel et conclut à leur rejet.

Il explique avec détails que M. Eiffel a été condamné à bon droit pour avoir fait la fructueuse opération de la fourniture du matériel, matériel qu'il n'a obtenu qu'en reprenant à la Compagnie le matériel déjà en service.

C'est ainsi qu'il s'est approprié douze millions sur les dix-huit qui lui ont été remis, et c'est pour cela que sa fraude a été justement châtiée par l'arrêt de condamnation.

En ce qui concerne la question de savoir s'il y a eu contrat ou mandat, l'organe du gouvernement soutient qu'il y a eu mandat, et que c'est à titre de mandat qu'Eiffel a été chargé de se procurer le matériel.

Ainsi appréciée, la convention tombe sous le coup de la loi pénale, et M. Baudoin requiert le maintien de la sentence.

Il exige encore en dépit du moyen suivant, moyen basé sur ce fait, qu'en condamnant M. Eiffel, la première chambre de la cour a contrevenu à l'effet que devait avoir le quitus transactionnel donné par le liquidateur Brunet et homologué par le tribunal.

La cour, dit M. l'avocat-général Baudoin, a fort justement frappé M. Eiffel sans tenir compte du quitus parce que ce quitus avait été obtenu par équivoque et erreur, erreur produite par l'allégation d'Eiffel qu'il avait fourni tout le matériel d'art, ce qui était faux.

Le représentant du ministère public demande le rejet du quatrième moyen de M. Eiffel.

L'arrêt, dit-il, doit être maintenu, sur ce point, parce que la loi n'exige pas de formule sacramentelle pour établir l'intervention frauduleuse et réprimer les actes qui en ont été la conséquene.

Or, l'intention frauduleuse de M. Eiffel est manifeste, suffisamment constatée, et la condamnation pour abus de confiance valable. Le représentant du ministère public ayant envisagé ainsi tous les motifs des recours, formule ainsi sa péroraison:

«Lorsque de ce point culminant où nous sommes parvenus, la pensée se reporte sur les divers incidents de ce procès, il faut bien se dire que nous vivons en un singulier temps; on peut se demander si de nos jours la mesure n'est pas devenue un vain mot.

»Dès la première heure, dans cette malheureuse affaire, les passions se sont déchaînées. Les rares qui demandaient la réflexion pour l'examen, ont été entraînées par le flot des agités. Quelle tempête et quel déchaînement dans la presse et dans l'opinion publique.

»Alors c'étaient des soupçons injurieux, alors on suspectait la fermeté et la sincérité des magistrats. Des débats éclatants se sont produits. L'arrêt a été rendu et, en présence de millions gâchés par la plus incroyable faiblesse, par la plus condamnable entreprise de corruption, la Cour a cru qu'elle pouvait appliquer les peines que la loi avait édictées dans sa sagesse. Alors un revirement s'est produit qui, plus que les colères, a dépassé toute mesure.

»Il est temps que le bon sens retrouve son empire et que la bonne raison reprenne ses droits.

»Lorsque le calme sera fait et qu'on examinera dans la sévérité de sa conscience les responsabilités encourues et les peines mesurées, j'ai confiance que l'heure de la justice aura sonné — enfin pour la justice elle-même, l'impartiale histoire conformera ses arrêts!

»Je conclus au rejet. »

Le réquisitoire fini, M. le président Lœwe renvoie à jeudi prochain, 15, le prononcé de l'arrêt, et l'audience est levée.

APRÈS L'AUDIENCE

A cette heure, il serait assez difficile de se former une opinion au sujet de cet arrêt.

De l'avis de tous, la cassation de l'arrêt paraît justifiée en droit, mais en dépit des conclusions du réquisitoire, il nous semble préférable de réserver notre sentiment sur l'issue du pourvois.

LE PROFESSEUR PETER

Nous avons dit hier que M. le professeur Peter est mort à l'âge de soixante-huit ans, à la suite d'une courte maladie.

La vie de cet homme de travail est utile à rappeler comme exemple.

Originaire du département de la Côte-d'Or, il vint à Paris tout jeune, n'ayant pour bagage scientifique que l'enseignement de l'école primaire; il entra alors, comme apprenti, à l'imprimerie générale, dirigée par M. Lahure.

Aimant l'étude et doué d'une rare énergie, il résolut d'étendre plus loin ses connaissances. Il apprit donc le latin tout seul, ainsi que les mathématiques et les sciences, et fut, en quatre années, capable de passer brillamment son baccalauréat. En possession de ce diplôme, et sans quitter son travail de typographe, qui le faisait vivre, il se tourna du côté de la médecine. Il avait l'âge où, d'ordinaire, on quitte les bancs de l'école, mais il sut, par sa robuste volonté, triompher de tous les obstacles. Admis à l'internat, il devint l'élève préféré de Trousseau, qui lui facilita ses débuts, prévoyant que ce travailleur obstiné serait bientôt un maître à son tour.

M. Peter tint les promesses de ses débuts. Il franchit avec succès les étapes difficiles de la carrière médicale, successivement médecin des hôpitaux, agrégé, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine.

On n'a pas oublié les luttes qu'il soutint avec une ardeur juvénile contre M. Pasteur. Ennemi de la doctrine microbienne; il tenait pour les vieilles méthodes qui avaient fait la réputation de son maître Trousseau et où lui-même avait excellé. Ce n'était pas une opposition étroite à tout progrès qui lui faisait prendre à partie l'œuvre de M. Pasteur, c'était simplement la crainte de voir le savant chasser peu à peu le clinicien du lit du malade, il ne croyait pas que les travaux du laboratoire puissent suffire au savoir du médecin. Il entendait qu'on ne méconnut pas les droits de la clinique — c'est-à-dire de l'expérience.

Et il le disait comme il le pensait. Sa conviction sincère et profonde doit excuser les vivacités — toujours courtoises d'ailleurs — de sa polémique.

Doué d'un esprit alerte et vif, prompt à la repartie, il était de relations charmantes: avec cela d'une exquise bonté, dont tous ceux qui lui tenaient de près ont éprouvé les effets.

Il laisse un grand nombre d'ouvrages de médecine qui assureront à sa science de clinicien — c'est le titre qu'il aimait à se donner — une légitime renommée.

M. Peter était depuis un an commandeur de la Légion d'honneur.

DAVENAY.

LA CULTURE DU COTON AU TRANSCAUCASE EN 1892

On connaît l'extension qu'a prise depuis quelques années la culture du coton au Transcaucase et dans l'Asie centrale. Les expéditions en Russie de ce produit de première nécessité qui, en 1885, n'étaient encore que 104,458 pouds, se sont successivement accrus pendant les années suivantes, pour s'élever au commencement de 1891 à 2,750,000 pouds. Toutefois, la récolte de 1892 n'a pas été aussi favorable que celle des exercices précédents.

Quoique l'été et l'automne aient été en 1892 chauds et secs, le printemps arrivé tardivement et qui a été froid, a nui à la récolte du coton. Dans le gouvernement d'Erivan le froid a été assez intense pour entraver les récoltes et plus tard des pluies trop abondantes et l'humidité, qui en a été la conséquence, ont été des plus préjudiciables au point de vue de la quantité et de la qualité.

En outre, le choléra qui a éclaté dans cette province, a été la cause du départ d'un grand nombre d'habitants qui ont abandonné leurs champs. Dans les autres gouvernements du Transcaucase, bien que ces circonstances défavorables ne s'y soient pas rencontrées au même degré, les résultats n'ont pas été plus favorables. Il y a d'ailleurs lieu de reconnaître que la population n'est pas encore au courant de ce genre de culture. D'autres causes ont contribué également à ces médiocres résultats.

Tout d'abord, les plantations de coton se font dans des potagers de vaste étendue et sous des arbres, c'est-à-dire dans des endroits plus ou moins ombragés où le cotonnier mûrit tard et mal; ensuite, la récolte se fait beaucoup trop tôt. Est-ce par ignorance ou par crainte que le coton ne soit abîmé par les pluies, ou bien encore est-ce dans le but de recueillir le coton encore humide et par conséquent plus pesant ?

En tous cas, personne ne gagne à cette méthode; toute le monde, au contraire, y perd; car les prix en subissent une diminution très sensible. Quelques cultivateurs, pour sécher le coton, le soumettent à l'action de la chaleur, ce qui le roussit et en déprécie encore la qualité. D'autre part, on se sert de semences de mauvaise qualité. Enfin, les invasions de sauterelles, dans plusieurs localités du gouvernement d'Elisabethpol, ont causé de graves dommages à cette culture.

A ce tableau assez sombre, il convient cependant d'opposer certains faits qui doivent donner de grandes espérances. En premier lieu, on commence à employer dans une proportion plus considérable, les semences d'Amérique qui donnent des produits meilleurs et d'un prix plus élevé. On remarque également que des cultivateurs apportent plus de soin au triage du coton.

En 1892, on a construit sur la place du bazar d'Erivan, une énorme plateforme en pierre, avec un auvent, pour éviter que le coton ne soit sali par la boue ou endommagé par la pluie, comme cela avait lieu jusqu'à présent. Dans ce même gouvernement d'Erivan, la culture du coton s'étend de plus en plus et remplace celle du froment, de l'avoine, du ricin, du sésame et d'autres plantes d'un rendement moins avantageux.

Dans les autres provinces du Transcaucase, le développement des plantations de coton est encore plus considérable et l'emploi de machines pour nettoyer les fibres tend à se généraliser. Dans le gouvernement de Koutaïs, par exemple, jusqu'en 1891, il n'y avait pas encore une seule machine américaine, et l'on était obligé de traiter le coton à la main, ce qui devenait très dispendieux et nuisait à la bonne qualité du produit. A cette époque, la maison Posnanski établit une machine à Koutaïs; une seconde fut établie au village de Vani, district de Koutaïs; trois autres seront installées dans les principaux centres de production du coton, ce qui en assurera la meilleure qualité.

Aussi, les commandes augmentent-elles d'une façon sensible; la maison Posnanski dont nous venons de parler, en a expédié de 19 à 20,000 pouds; la Société de la grande manufacture de Yaroslaf a envoyé des représentants pour effectuer des achats, sans compter l'arrivée d'une grande quantité de petits marchands juifs. Dans les gouvernements d'Elisabethpol et de Bakou, malgré les difficultés dont nous venons de parler, et malgré la principale qui consiste dans l'ignorance de la population, la culture du cotonnier paraît si facile et si avantageuse qu'elle prend rapidement une grande extension.

Il suffit de citer l'exemple suivant : M. S. T. Melik-Begliorof, un des propriétaires les plus intelligents et les plus énergiques du district de Djevanchirski, du gouvernement d'Elisabethpol, a fait l'année passée, un premier essai de plantation de colonniers, dans sa propriété de Talichi d'une étendue de 48 déciatines. Malheureusement les semences qu'il avait reçues étaient pour la plupart de mauvaise qualité, de sorte que les résultats ont été de moitié moins importants que ceux qu'il espérait. Malgré cela, M. Melik-Begliorof a trouvé cette culture si avantageuse que pour cette année en Société avec sa femme ayant en propre un certain capital et avec ses frères, il a résolu d'ensemencer environ 250 déciatines de cotonniers.

Sur la ligne du chemin de fer de Tiflis-Bakou, on a commencé des plantations dès 1888 et l'année dernière on a récolté environ 27,000 pouds de coton : la culture y fait de nombreux progrès. La majeure partie du coton est expédiée à Moscou, pour le compte de la maison Posnanki de Lodz, de la grande manufacture d'Yaroslaf, de la maison Alexéréf et d'autres acheteurs moins importants. La maison Posnanski contribue d'une façon très efficace au développement de cette culture, principalement dans les gouvernements de Koutaïs, d'Elisabethpol et de Bakou, en fournissant gratuitement des semences, des machines et des presses.

Le coton de la dernière récolte s'est tenu à des prix assez avantageux grâce à l'augmentation des cours sur les marchés étrangers, à la suite tant de la production moins favorable en Amérique que de l'élévation des droits de douane sur les cotons étrangers. Au mois d'octobre dernier, la saison a débuté par des prix assez bas, de 7 à 7 roubles 20 par poud à Erivan et 6 r. 50 à 7 r. le poud sur les marchés moins importants d'autres gouvernements du Transcaucase où d'ailleurs, l'achat et la vente du coton jusqu'ici se font en coton humide, mal nettoyé et avec les semences au prix de 1 r. 60 à 1 80 le poud. Mais aussitôt que le bruit s'est répandu d'une nouvelle augmentation des droits sur le coton, les prix se sont mis rapidement à monter à Erivan et sur les autres marchés.

C'est surtout au commencement de novembre que cette hausse s'est produite à l'arrivée des premières nouvelles de la mauvaise récolte du coton en Amérique. Dans les dix premiers jours de novembre, les prix ont augmenté d'un rouble par poud, passant de 7 r. 40 et 7,50 à 8,40 et 8,50 et, pour le coton non nettoyé, jusqu'à 2 et 2 r. 20 par poud, et cela, malgré que le coton à Elisabethpol et dans le gouvernement de Bakou, à cause de sa récolte prématurée, fût très humide. Les prix les plus élevés qu'ait atteint le coton l'année dernière au Caucase ont été de 8 r. 70 et 8 r. 80, et, dans des cas exceptionnels, en raison de la qualité supérieure des fibres, 9 roubles le poud et de 2 r. 40 à 2 r. 50 pour le coton non nettoyé.

Enfin, pour donner une idée complètement exacte de la question, il y a lieu de dire quelques mots sur la culture du coton dans le gouvernement de Tiflis.

A proprement parler, il n'y a que peu de chose à dire de cette culture, car elle n'existe encore que sur une très petite échelle; mais si l'on considère que dans beaucoup de districts du gouvernement de Tiflis, comme par exemple à Tiflis, Bortchalinsk, Telafski, dans le cercle de Zakatalski elle peut et doit prendre une grande importance, il est nécessaire de s'y arrêter, d'autant plus que dans le premier essai de plantations fait au domaine impérial de Karaiaza, district de Tiflis, il n'est pas possible de ne pas reconnaître que l'on est arrivé à de bons résultats; en premier lieu parce que tout le coton y a mûri, en second lieu parce qu'il était de bonne qualité, et et en troisième lieu parce que le rendement a été très satisfaisant, en donnant notamment douze pouds de coton nettoyé par déciatine.

En résumé, avec de bonnes semences, un travail plus régulier et mieux fait en saison, le succès de la culture cotonnière dans le Transcaucase doit être plus grand qu'il ne l'a été en 1892, quoiqu'au point de vue économique et par la comparaison avec les autres branches de l'industrie rurale, il n'y ait pas lieu de se plaindre de cet exercice sous le double rapport et du rendement qui a été de 15 pouds par déciatine et du prix qui s'est tenu aux environs de 8 roubles. Par suite le revenu de chaque déciatine s'est élevé à 120 r., sans tenir compte de la valeur des semences qui constituent un excellent aliment pour le bétail, particulièrement dans un hiver froid comme celui de 1892 où quantité de bestiaux sont morts de faim et où par suite un grand nombre de cultivateurs se livrant à l'élevage de bétail, ont été presque entièrement ruinés.

L.-F. LAMBERT.

UNE MÈRE QUI ÉTRANGLE SON FILS

A PARIS

Paris, 10 juin. — Un drame épouvantable, qui s'est déroulé la nuit dernière au n° 20 de la rue Maître-Albert, a jeté dans l'émoi les habitants du quartier de la place Maubert.

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'enquête :

Au mois d'octobre dernier, la femme Rataboul, âgée de 40 ans, venait habiter avec son fils Philippe, âgé de dix ans, le deuxième étage de la maison située au numéro 20 de la rue Maître-Albert. Dès les premiers jours, la femme Rataboul se fit remarquer par son intempérance et son humeur querelleuse.

Originaire de Dunkerque, elle avait tenu successivement plusieurs hôtels meublés rue Mazarine, rue Mouffetard, avenue des Gobelins, etc... Son mari, désespéré d'avoir épousé une pareille mégère, s'était fait sauter la cervelle.

On la voyait attablée dans tous les bars du quartier avec des hommes de mauvaise mine. Hier même, après s'être plainte de sa misère croissante, après avoir crié partout qu'elle souffrait de la faim, elle a absorb